

Nouvelles attaques sur les retraites

Non, M. Macron, les salariés français ne travaillent pas moins que leurs voisins !

Quelques jours avant l'opération d'intox gouvernementale sur « l'attaque de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière » du 1^{er} Mai, le Président de la République profitait de son allocution de fin de « Grand Débat » pour distiller une « fake news » pro-patronale : « *La France travaille en moyenne beaucoup moins que ses voisins* ». Voyons en détails quels sont les chiffres à disposition (ainsi que la situation à Lardy) et l'objectif réel de ces déclarations.

En guise de réponse au mouvement des Gilets Jaunes, M. Macron a organisé un « Grand Débat » dont il a fait une restitution le 26 avril dernier. Après avoir annoncé des mesures, il a parlé de leur financement. Sans surprise, il a une idée qui ne change pas de ses prédécesseurs : faire payer les salariés ! Cette fois-ci en les faisant travailler plus longtemps. Ce qui se profile : une décote des pensions qui conduirait à les réduire fortement en cas de départ à la retraite avant 64 ans, voire plus....

Statistiques patronales...

Comme justification, M. Macron a déclaré que « *la France travaille en moyenne beaucoup moins que ses voisins* ». D'après le site « Les Décodeurs » du Monde.fr, cette affirmation se base sur des chiffres 2015 d'un cabinet de recherches économiques proche du patronat (Coe-Rexecode). Sans prendre en compte les temps partiels, ces données placent les salariés français en dernière position sur les 28 pays européens avec 1646 heures annuelles en moyenne. Mais justement, il suffit de prendre en compte ces temps partiels pour que les statistiques donnent une autre hiérarchie. Aux Pays-Bas par exemple, la moitié des salariés est à temps partiel (contre 19% en France) !

...démenties par l'OCDE

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), qui n'est pas un organe connu pour son anticapitalisme, prend en compte les temps partiels : avec ce comptage, les salariés français travaillent en moyenne 12% de plus que les salariés allemands. Même au niveau des jours fériés, la France est au niveau de la moyenne européenne (11 jours). Même chose pour les données d'Eurostat (direction de la Commission Européenne chargée des données statistiques) qui se basent sur une enquête auprès d'1.5 millions de salariés européens. **En 2018, le temps de travail moyen des salariés français (temps partiel et complet) était de 37.3 heures par semaine, soit plus que la moyenne européenne (37.1 heures) et bien plus que les salariés allemands (34.9 heures).**

Des richesses, on en crée !

De plus, les données concernant la productivité par personne en emploi et par heure travaillée placent les salariés français parmi les plus productifs en Europe (114.8 avec base 100 pour la moyenne européenne). Le problème, ce n'est donc ni la quantité, ni la durée, ni le temps de travail, mais bien sa répartition entre tous (pour réduire le chômage). Et bien sûr, la répartition des richesses créées, la part belle étant accaparée actuellement par les actionnaires !

Pourquoi le Président utilise-t-il les données pro-patronales en ce moment ? Car le gouvernement prépare, pour l'été comme par hasard, la publication d'un rapport sur une nouvelle « réforme » des retraites. Nous avons déjà évoqué le système envisagé (par points) et nous reviendrons sur ses dangers. Si M. Macron a écarté l'idée d'un recul de l'âge minimum légal de 62 ans à 64 ans, son discours sur la durée du travail a pour objectif de justifier un système de décote qui baisserait les pensions de ceux qui partiraient avant 64 ans. Le maintien d'un âge légal à 62 ans serait donc une vaste hypocrisie !

Même au plus haut sommet de l'Etat, on n'hésite pas à tordre les chiffres pour justifier une politique nocive pour les salariés. Les privilégiés dans cette société, ce ne sont pas ceux qui doivent travailler pour vivre, ce sont ceux qui disposent de la plus grande part des richesses et des moyens de production. Echangeons dans nos secteurs et autour de nous pour préparer la mobilisation contre les prochains coups qu'ils veulent porter aux retraites.

Et à Lardy ?

L'enquête que la CGT-Lardy avait lancée fin 2018 sur le site donne une moyenne de 41h/semaine pour ceux qui y ont répondu (temps complet), 38.4h pour les ETAM et 43.6h pour les Ingénieurs&Cadres.



13/05/19

Compte-rendu du CSE d'Avril 2019



Répartition charge de travail DEA-MW entre différents pays

Certaines activités sont en cours de transfert vers l'Inde dans le secteur DEA-MW algorithme GMP. La direction dit que l'Inde récupère la charge en sous-traitance actuellement en Roumanie et que le niveau d'activité à Lardy serait conservé en 2019.

Nous serons vigilants pour que le site de Lardy conserve ses fondamentaux dont font partie les stratégies contrôle moteur. Mais nous notons aussi que pour la direction la première variable d'ajustement est toujours la sous-traitance qu'elle soit en France ou dans d'autres pays. Nous défendons toujours chaque salarié qu'il soit Renault ou sous-traitant, en revendiquant leur embauche, surtout lorsqu'il y a partout des secteurs en surcharge de travail comme actuellement. Autre point, dans les usines comme dans les centres techniques, la mise en concurrence des salariés des différents pays sur la base du « moins-disant » salarial, c'est la règle pour Renault. Pour que les salariés n'en soient pas les victimes, il faut des hausses de salaires dans tous les pays !

Places PMR devant le CE

Depuis l'année passée, les salariés PMR (personne à mobilité réduite) demandent une autre place réservée devant le CE (L19) car la place est presque toujours occupée (de manière justifiée). Les élus CGT qui avaient relayé cette demande en CHSCT, l'ont réitérée lors du dernier CSE.

La direction justifie son immobilisme par le fait que c'est du domaine public et que la mairie a des projets de réaménagements importants sur la rue Cornuel. Admettons, mais d'ici que la mairie commence les travaux, il va se passer encore combien de mois ? La direction qui se vantait d'être le plus gros employeur du SUD-ESSONNE ne peut pas arriver à s'entendre avec la mairie pour créer une place supplémentaire PMR ? Car, au final, ce ne sont que quelques m² de peinture à faire....

Cela dénote la considération de la direction pour les PMR.

Congés d'été

Depuis le 12 avril (fin d'inscription dans le Workflow), la direction a une vision globale de nos congés d'été. Connaissant les tensions et contraintes plannings sur des projets en cours, il est apparu important aux élus CGT d'interpeller la direction quant aux respects des choix des salariés sur leurs périodes de congés souhaités. En réponse : « pas de problème détecté, tout va bien »

Si vous êtes confronté à des problèmes dans le choix de la période, dans l'étalement ou la durée de vos congés, n'hésitez pas à contacter un élu CGT.

D'autre part, d'une manière générale, il n'y a pas de délai de prévenance pour la pose de jours de congé. Il peut arriver qu'il soit refusé « parce que ça tombe mal » mais en aucun cas rejeté car hors délais...

Horaires pool-taxi

Malgré le changement des horaires du pool avec une ouverture jusqu'à 18h, on ne peut réserver via le logiciel AIVE que jusqu'à 16h et la direction nous informe de son incapacité à modifier le logiciel rapidement.

A l'heure de l'informatique et de leur fameuse QVT (Qualité de Vie au Travail), l'entreprise ne met toujours pas les moyens pour nous faciliter concrètement la vie pour réserver des véhicules ou gérer nos congés dans l'année, mais c'est au salarié d'y pallier une fois de plus.

Ecrêtage des CTI fin décembre : pas d'outil d'alerte avant juin...

Comme pour le logiciel Pool, la direction ne facilite pas la vie pour nous éviter de perdre nos jours de CTI (compteur écrêté à 15 jours au 31 décembre 2019). Les hypothèses d'écrtage du CTI, capital temps individuel, ne seront en effet disponibles qu'à partir de juin. Si le salarié veut une estimation de l'écrtage de ses congés en fin d'année, il faut qu'il s'adresse à son hiérarchie qui dispose de l'information dès le 1^{er} janvier ! Attention les jours écrtés seront perdus et c'est définitif.

Formation : notifications aléatoires de l'ouverture de sessions

Suite à la mise en place du nouveau logiciel de gestion des formations Learning@renault qui remplace Syform, des salariés nous remontent qu'ils n'ont plus de notifications sur l'ouverture de sessions associées à leurs demandes. Nous avons interpellé la direction sur le sujet en CSE : elle nous a répondu qu'il fallait aller sélectionner une session dans l'outil puis en bas de la fenêtre qui s'ouvre, cliquer sur « m'avertir lorsque des sessions sont programmées ». Après un test, il s'avère que des sessions peuvent s'ouvrir sans être averti malgré la manip. La CGT invite donc les salariés à aller vérifier l'ouverture de session régulièrement sous peine de se retrouver en fin d'année avec 0 formation effectuée. Nous interpellons de nouveau la direction sur le sujet au prochain CSE.

Bon anniversaire Carlos !

Probablement pour lui souhaiter un « bon anniversaire » en retard et lui rappeler de bons souvenirs, la vidéo de la grande fête que C. Ghosn avait organisée pour ses 60 ans le 9 mars 2014 à Versailles (ou était-ce pour les 15 ans de l'Alliance ?) a été mise en ligne sur internet. Pour profiter (un tout petit peu) des 634 000 € dépensés par Renault-Nissan (mais sinon, il faut restreindre les budgets techniques !), du kitsch des perruques poudrées, du menu d'Alain Ducasse et des feux d'artifice, rendez-vous sur : <https://www.youtube.com/watch?v=DYhWZ0IYFSg>